

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 12+4 procurations

L'an deux mil dix-huit,

Le mercredi 11 juillet 2018, à 19h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de CUSSAC-FORT-MÉDOC,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Dominique FEDIEU, Maire,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 juillet 2018

Secrétaire de séance : Alain GUICHOUX

Auxiliaire de séance : Guillaume GIRARD

ORDRE du TABLEAU	NOM	PRESENT	EXCUSE	PROCURATION à	ABSENT
1	Dominique FEDIEU	*			
2	Alain GUICHOUX	*			
3	Marie-Christine SEGUIN	*			
4	Emile MEDINA	*			
5	Mélanie KOVACEVIC				*
6	Alain BLANCHARD		*	Joelle ARAGON	
7	Bernadette COUILLAUD-BIBARD	*			
8	Claudie DUSSOUCHAUD	*			
9	Mireille JUNCK	*			
10	Thierry LARTIGUE		*	Christophe MERGALET	
11	Joelle ARAGON	*			
12	Christophe MERGALET	*			
13	Stéphane LE BOT		*	Dominique FEDIEU	
14	Cédric COUTURIER				*
15	Salima MAHFOUD				*
16	Jean-Claude MARTIN	*			
17	Corinne FONTANILLE	*			
18	Jocelyn PEREZ	*			
19	Sandrine NICOLLEAU		*	Corinne FONTANILLE	

### APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

#### Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L. 151-1 et suivants et R. 151-1 et suivants,

Vu le Plan d'Occupation des Sols (POS) en vigueur,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2016-002 portant mise en révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), en date du 10 février 2016, ayant fixé les modalités de la concertation,

Vu la délibération n°2016-072 en date du 14 septembre 2016, par laquelle le Conseil Municipal, organe délibérant de la commune de Cussac-Fort-Médoc, a pris acte de la tenue du débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PAAD), dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu la délibération n°2017-046 du 27 juin 2017 portant bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA), et les différents avis des PPA recueillis sur le projet de PLU tel qu'arrêté,

Vu l'avis de l'Autorité Environnementale sur l'évaluation Environnementale, en date du 25 octobre 2017,

Vu l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), en date du 21 septembre 2017,

Vu l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF), en date du 4 octobre 2017,

Vu l'arrêté municipal n°163-2017 en date du 13 décembre 2017, soumettant le projet de PLU à enquête publique qui s'est déroulée du 8 janvier 2018 au lundi 12 février 2018,

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur,

**Considérant** que, d'une part, les observations formulées par l'Etat, les autres personnes publiques et organismes consultés par le Maire, et, d'autre part, les résultats de l'enquête publique nécessitent d'apporter au projet de PLU des modifications ne remettant pas en cause son économie générale,  
**Considérant** que le Plan Local d'Urbanisme tel que présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L. 153-21 du Code de l'Urbanisme,

**Entendu** l'exposé du 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme,

**Sur proposition de Monsieur le Maire,**

Après en avoir délibéré, par **11 Voix POUR dont 2 procurations** (Stéphane LE BOT qui a donné procuration à Dominique FEDIEU ; Thierry LARTIGUE qui a donné procuration à Christophe MERGALET) ; **3 Voix CONTRE dont 1 procuration** (Jean-Claude MARTIN ; Corinne FONTANILLE ; Sandrine NICOLLEAU qui a donné procuration à Corinne FONTANILLE) et **2 ABSTENTIONS dont 1 procuration** (Jocelyn PEREZ ; Alain BLANCHARD qui a donné procuration à Joëlle ARAGON) :

1. **APPROUVE** le document portant Plan Local d'Urbanisme qu'il est annexé à la présente délibération.
2. **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant 1 mois et d'une mention insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
3. **DIT** que le PLU, ainsi approuvé, sera tenu à la disposition du public et qu'en conséquence il pourra être consulté en mairie, ainsi qu'auprès des services préfectoraux compétents, aux heures et jours d'ouverture habituels.
4. **DIT** que la présente délibération et les dispositions résultant de l'élaboration du PLU ne seront exécutoires qu'après transmission au Sous-Préfet et effectivité des mesures de publicité visées ci-dessus.
5. **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à CUSSAC-FORT MEDOC, les jours, mois et an que dessus,

Certifié conforme au registre de délibération des signatures,

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Ou Sous-Préfecture

Le : .....

Publié ou Notifié

CUSSAC FORT MEDOC

Le 13 juillet 2018

M. Dominique FEDIEU,

Le Maire



**Acte classé****2018-045**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	AR reçu	> <b>Classé</b> <

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2018-07-17T15-31-04.00 ( MI211910467 )

Identifiant unique de l'acte :

033-213301468-20180711-2018-045-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Date de décision : 11/07/2018



Nature de l'acte : Délibération

 Matière de l'acte : 2. Urbanisme  
 2.1. Documents d urbanisme  
 2.1.2. PLU

 Acte : [2018-045 APPROBATION DU  
 PLAN LOCAL  
 D'URBANISME.PDF](#) Multicanal : Non

Annuler

Préparé

Date 17/07/18 à 15:31

Par [MORISSET Sandrine](#)

Transmis

Date 17/07/18 à 15:31

Par [MORISSET Sandrine](#)

Accusé de réception

Date 17/07/18 à 15:40

Classé

Date 17/07/18 à 15:41

Par [MORISSET Sandrine](#)